

AR Prefecture

016-211600903-20230322-2023_28-DE
Reçu le 24/03/2023

Mis en ligne le 29 mars 2023



Ville de Châteauneuf sur Charente
Membres en exercice : 27
Membres présents : 20
Suffrages exprimés : 26

République Française

Délibération N° 2023-28
Conseil Municipal du 22 Mars 2023

DATE DE CONVOCATION : 15 Mars 2023

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE - K. GAI - B. LAFAYE -- M. VILLEGER - M.H. AUBINEAU - T. DEGRANDE - P. FRÉON - M.A. CHEVALIER - G. MICHELY - J.P. DESLIAS - J.F. CESSAC - P. ORMECHE - W. BOURGEAU - A. DUBRUN - H. ROSARIO - E. CLEMENTEL - P. BERTON - C. RAFIN - J. MARTINEAU - P. MAURY

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : G. MIGNON donne pouvoir à M.A. CHEVALIER - K. PERROIS donne pouvoir à B. LAFAYE - S. BROUILLET donne pouvoir à M.H. AUBINEAU - F. GUIRAO donne pouvoir à M. VILLEGER - S. RAYNAUD donne pouvoir à C. RAFIN - S. DELIMOGE DONNE POUVOIR A P. BERTON

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS : G. MIGNON - K. PERROIS - S. BROUILLET - F. GUIRAO - S. RAYNAUD - S. DELIMOGE

CONSEILLERE MUNICIPALE ABSENTE : S. BUTET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : K. GAI

BUDGET ANNEXE CŒUR DE PAYS - AFFECTATION DES RÉSULTATS 2022

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération relative à l'approbation du Compte de Gestion 2022,
- Vu la délibération relative à l'adoption du Compte Administratif 2022,

Monsieur le maire demande au Conseil Municipal, sur proposition de la Commission des Finances et des Ressources Humaines réunie le 24 février 2023, de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2022 au budget annexe Cœur de Pays comme suit :

Fonctionnement

Résultat de l'exercice (a) :	33 144,19 €
Résultat antérieur reporté (b) :	178 141,30 €
Excédent de fonctionnement à affecter (a+b) :	211 285,49 €

Investissement

Résultat de l'exercice (c) :	755,00 €
Résultat antérieur reporté (d) :	2 650,84 €
Résultat d'investissement (c+d) :	3 405,84 €
Restes à réaliser	- €
Excédent de financement d'investissement (c+d+e) :	3 405,84 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans les 2 mois à compter de sa publication.

AR Prefecture

016-211600903-20230322-2023_23-DE
Reçu le 24/03/2023

Affectation

Affectation en réserves en investissement (R 1068) :	- €
Report en fonctionnement (R 002) :	211 285,49 €
Report en investissement (R 001) :	3 405,84 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **PAR 26 VOIX POUR**, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2022.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire, Jean-Louis LEVESQUE